AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1436
FR0004038099-FS0713

21 juin 2016

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GFI INFORMATIQUE

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 17 juin 2016, le concert[1] constitué entre (i) la société de droit qatari Mannai Corporation QSC[2], (ii) les sociétés BG Master Fund ICAV[3], Boussard & Gavaudan Holding Limited[4] et BG Select Investments (Ireland) Limited[5] (ci-après dénommées « Boussard & Gavaudan »), et (iii) les sociétés Itefin Participations[6], Altamir[7] et le FPCI Apax France VII[8] (ci-après dénommées « Apax ») a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 juin 2016, les seuils de 90% du capital et des droits de vote de la société GFI INFORMATIQUE et détenir de concert, à cette date, 59 831 979 actions GFI INFORMATIQUE représentant autant de droits de vote, soit 90,68% du capital et des droits de vote de cette société[9], répartis comme suit :

[1] Cf. notamment D&I 216C0904 du 15 avril 2016.
[2] Le capital social de Mannai Corporation QSC est détenu à hauteur notamment de (i) 51,2% par Qatar Investment & Projects Development Holding Company (QIPCO), elle-même détenue par des membres de la famille royale du Qatar, (ii) 17,9% par Al Sakhama Trading & Contracting Co, et (iii) 15,0% par Qatar Foundation.
[3] Organisme de placement collectif à capital variable de droit irlandais représentée par son gérant « *investment manager* » Boussard & Gavaudan Investment Management LLP, un *Limited Liability Partnership* de droit anglais, lui-même représenté par son « *Managing Member* » la société de droit anglais Boussard & Gavaudan Partners Limited.
[4] Société de droit de l'Ile de Guernesey représentée par son gérant « *investment manager* » Boussard & Gavaudan Investment Management LLP, un *Limited Liability Partnership* de droit anglais, lui-même représenté par son « *Managing Member* » la société de droit anglais Boussard & Gavaudan Partners Limited.
[5] Société à responsabilité limitée de droit irlandais dont le capital est intégralement détenu par la société BG Master Fund ICAV. La société BG Select Investments (Ireland) Limited est représentée par son gérant « *investment manager* » Boussard & Gavaudan Investment Management LLP, un *Limited Liability Partnership* de droit anglais, lui-même représenté par son « *Managing Member* » la société de droit anglais Boussard & Gavaudan Partners Limited.
[6] Société par actions simplifiée contrôlée par le FPCI Apax France VII, lequel est représenté par sa société de gestion Apax Partners SA, elle-même contrôlée par M. Maurice Tchenio.
[7] Société en commandite par actions représentée par son associé commandité et gérant, la société Altamir Gérance SA, laquelle est contrôlée par M. Maurice Tchenio.
[8] Représenté par sa société de gestion Apax Partners SA, elle-même contrôlée par M. Maurice Tchenio.
[9] Sur la base d'un capital composé de 65 980 266 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

	Actions et droits de vote	% capital et des droits de vote
Itefin Participations	15 264 255	23,13
FPCI Apax France VII	0	-
Altamir	0	-
Total Apax	**15 264 255**	**23,13**
BG Master Fund ICAV	0	-
BG Select Investments (Ireland) Limited	17 504 863	26,53
Boussard & Gavaudan Holding Limited	3 490 132	5,29
Total Boussard & Gavaudan	**20 994 995**	**31,82**
Total sous-concert Apax/Boussard & Gavaudan	**36 259 250**	**54,95**
Mannai Corporation QSC	23 572 729	35,73
Total concert Apax/Boussard & Gavaudan/Mannai Corporation QSC	**59 831 979**	**90,68**

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions GFI INFORMATIQUE sur le marché par la société Mannai Corporation QSC dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée qu'elle a initiée sur les titres de cette société[10].

2. Par courrier reçu le 21 juin 2016, le concert constitué entre (i) la société de droit qatari Mannai Corporation QSC, (ii) les sociétés BG Master Fund ICAV, Boussard & Gavaudan Holding Limited et BG Select Investments (Ireland) Limited (ci-après dénommées « Boussard & Gavaudan »), et (iii) les sociétés Itefin Participations, Altamir et le FPCI Apax France VII (ci-après dénommées « Apax ») a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 juin 2016, les seuils de 95% du capital et des droits de vote de la société GFI INFORMATIQUE et détenir de concert, à cette date, 62 806 288 actions GFI INFORMATIQUE représentant autant de droits de vote, soit 95,19% du capital et des droits de vote de cette société[11], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et des droits de vote
Itefin Participations	15 264 255	23,13
FPCI Apax France VII	0	-
Altamir	0	-
Total Apax	**15 264 255**	**23,13**
BG Master Fund ICAV	0	-
BG Select Investments (Ireland) Limited	17 504 863	26,53
Boussard & Gavaudan Holding Limited	3 490 132	5,29
Total Boussard & Gavaudan	**20 994 995**	**31,82**
Total sous-concert Apax/Boussard & Gavaudan	**36 259 250**	**54,95**
Mannai Corporation QSC	26 547 038	40,23
Total concert Apax/Boussard & Gavaudan/Mannai Corporation QSC	**62 806 288**	**95,19**

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions GFI INFORMATIQUE sur le marché par la société Mannai Corporation QSC dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée qu'elle a initiée sur les titres de cette société[12].

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, la société Mannai Corporation QSC a précisé détenir, au 15 juin 2016, la totalité des 590 505 bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (« BSAAR ») exerçables à tout moment jusqu'au 9 novembre 2016 inclus, pouvant donner droit, par exercice au prix unitaire de 3,84 €, à un total de 590 505 actions GFI INFORMATIQUE. Il est précisé que la société Mannai Corporation a exercé la totalité desdits BSAAR, le 17 juin 2016, et a ainsi reçu 590 505 actions nouvelles GFI INFORMATIQUE, portant ainsi sa détention à titre individuel à cette date à 27 137 543 actions GFI INFORMATIQUE représentant autant de droits de vote.

———

[10] Cf. notamment D&I 216C1254 du 31 mai 2016 et D&I 216C1258 du 1er juin 2016.

[11] Sur la base d'un capital composé de 65 980 266 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[12] Cf. notamment D&I 216C1254 du 31 mai 2016 et D&I 216C1258 du 1er juin 2016.